

PV REUNION DU 6 NOVEMBRE 2018

Membres présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. LAPORTE André, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme RECHE Arianne, M. ROUX Bernard, M. VIDAL Guy, M. CAUMON Patrice ; Adjoint, M. MARTY José, M. MURET Jean-Luc, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, M. DOCHE Patrick, Mme LAFAGE Edith, M. LAPLANCHE Adrien, M. FOISSAC Michel, Mme BATAILLE Nadine, Mme ROUMIGUIE Colette, M. QUEBRE Maurice, M. GERDOLLE Philippe, M. LAPEZE Yannick, M. BARRES Roland, Mme SAURAT Anna et Mme LACOMBE Pauline

Membres ayant donné pouvoir : Mme WILLIAMS Rosamund qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain, M. GUINOT Gérard qui a donné pouvoir à Mme ROUMIGUIE Colette, M. MAITREAU Yves qui a donné pouvoir à M. VIDAL Guy, M. DHENNIN Pierre qui a donné pouvoir à M. CAUMON Patrice, Mme RENOUX Martine qui a donné pouvoir à M. ROUX Bernard, M. BECQUART Alain qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José.

Membres excusés : Mme MONTAGNAC Martine, M. ROUSSEL Olivier, M. SAVAGE Edward et M. LAGARD Ludovic.

Secrétaire : Mme LAFAGE Edith.

Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité et Le procès-verbal ,joint au compte-rendu n'a suscité aucune remarque.

Le Maire ouvre la séance à 20h .

1°) AUTORISATION D'ADHESION DE LA CCQB AUX SYNDICATS MIXTES :

a) DE LA BARGUELONNE ET DU LENDOU. -b) DU LEMBOULAS -c) DE LA SEOUNE DANS LE CADRE DE SA COMPETENCE GEMAPI :-gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations-

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CCQB , par délibération du 27/09/2018, a décidé de solliciter son adhésion aux trois Syndicats cités plus haut.

Le C.M. autorise la CCQB à adhérer à ces syndicats.

Vu la réglementation imposée en matière de travaux sur les cours d'eau et ruisseaux, Bernard ROUX souhaite que les débordements du ruisseau 'Le Tréboul » puissent être résolus.

2°) RENOVATION ECOLE MATERNELLE : DEMANDE DE VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS A LA CCQB :

M. Le Maire rappelle le financement des travaux concernant la rénovation et l'agrandissement de l'Ecole Maternelle. Le CM décide de demander le versement de cette subvention.

Il précise que si ce fonds de concours n'est pas demandé, il est perdu.

3°) EMPRUNT ACHAT D'UN CAMION BENNE 3,5T :

Alain LALABARDE précise que le camion benne actuel ne passe plus au contrôle ,vu son ancienneté ;

Il y a lieu de le remplacer. Le coût du nouveau véhicule est de 25.000€ H.T. Un prêt est contracté au taux de 0.55%(à titre informatif et conservatoire) sur une durée de 36 mois. Le C.M est d'accord.

Alain LALABARDE indique que le nouveau camion est disponible mais il n'y a pas de benne !!!! C'est incroyable. Un véhicule similaire va être prêté par FORD CAHORS.

4°) DECISIONS MODIFICATIVES N°2 :

Le détail des opérations concernant la DM n°2 se trouve dans le compte-rendu de cette même séance.

Des précisions sont communiquées à l'assemblée :

- M. LE Trésorier demande une régularisation concernant des amortissements de 2013 sur la Commune de BELMONTET.-Jeu d'écritures-
- La chaudière à remplacer du bâtiment « Lapèze ».Monsieur le Maire nous informe que l'association Quercy Contact occupera le logement à l'étage avec participation des frais (loyer-électricité-eau-chauffage) Au RDC se trouve la boutique :Quercy Cré'Action.
- Cette D.M. n'entraîne pas de modification sur le budget de 2018. Le C.M. est OK.

5°)VERSEMENT D'UN DON AU DEPARTEMENT DE L'AUDE :

Le C.M. décide d'accorder la somme de 400€ à l'Association des Maires de l'Aude et au Département de l'Aude.

Cette somme sera prélevée sur le reliquat de l' article 65733- subvention.

Patrick DOCHE signale que dans le cadre du Théâtre « Tener l'Esteva » ,qui s'est déroulé fin Octobre, une partie de la recette sera versée aux sinistrés de L'Aude.

6°) RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT –PARCOURS EMPLOI COMPETENCE- :

Marie-José SABEL explique à l'Assemblée le dispositif de ce P.E.C qui repose sur l'emploi-formation – accompagnement.

Pôle-emploi liste les personnes qui peuvent prétendre à ce contrat. Ce futur agent passe un entretien avec la Collectivité sur l'emploi qui lui est proposé.

Ce contrat, de 12 mois, pour une durée hebdomadaire de 20h, bénéficie d'une prise en charge par l'Etat à hauteur de 60% .

Nathalie précise qu'un contrat P.E.C. a un coût annuel pour la Collectivité de 5.600€.

Un agent, employé dans le cadre du Quercy-contact, a un coût annuel pour la Collectivité de 7.800€, et pour seulement 11 heures hebdomadaires.

Cet agent a la possibilité de s'inscrire dans une formation pour obtenir le BAFA.

L'emploi de cet agent de service consiste au nettoyage de la cantine à l'Ecole Maternelle, renfort à l'Ecole Primaire ainsi qu'à la garderie.

7)° VENTE DE TERRAIN :

Monsieur le Maire précise que le géomètre n'a pas délimité le terrain ; Le C.M. ne peut pas délibérer.

8°) QUESTIONS DIVERSES :

- Lézard de la rue : Cette association a demandé à la Commune la mise à disposition de l'ancienne Ecole de Belmontet. Tous les frais seront à la charge de l'Association, une convention précisera les modalités.

Alain LALABARDE précise que cette décision est en instance :

- d'une part la compétence de la Communauté de Communes n'est pas validée
 - d'autre part la Commune attend la présentation des comptes exacts de cette Association ,
- Il est noté que la subvention 2018 a été versée mais que la manifestation n'a pas eu lieu.
Si la Rue des enfants reprend en 2019, elle sera organisée à la même date que les années précédentes.

- DIA : terrains ANDRIEU : Monsieur le Maire précise que la Commune a préempté lors de l'achat de ces terrains par Mme DELBERG. Il nous informe qu'un 1er acte est passé pour l'acquisition de ces terrains- moitié M. ANDRIEU Patrick - moitié Commune.

Dans le cadre de la Commune, il y a possibilité :

- * de créer un lotissement ,
- * d'agrandir le parking du Pontet,
- * sous les habitations de M. et Mme DESPATUREAUX et ex ILBERT , il existe un plan d'aménagement, et les terrains pourront ainsi être mis en vente,
- * de donner plus de visibilité sur cette route de Saint-Cyprien en démolissant la bâtisse en ruine (face à la maison DA SILVA) située dans le virage, pour l'agrandir et instaurer un alignement de voirie.

Patrick DOCHE demande si le dépotoir de M. DIGIANANTONIO peut être enlevé.

Alain LALABARDE répond qu'il a rencontré M.DIGIANANTONIO à La Maison de Retraite , ce dernier doit faire une lettre ???????

Une démarche concernant une expropriation est très longue.

- Office de Tourisme : Alain LALABARDE informe le C.M. que le permis de construire de l'OT est refusé ; L'A.B.F n'accepte les plans de l'architecte.
Le devis des travaux augmente de 150.000€ et la DETR reste la même. Dans ce cas les travaux sont revus à la baisse. La surface du bâtiment moins importante laisse un espace entre la Maison médicale et l'O.T.
La deuxième tranche « Cœur de Village » sera reportée.
- Appel offres Lebreil : Bernard ROUX informe que la réunion de la C.A.O. s'est réunie ,il s'avère que certains lots n'ont pas reçu d'offres. Un nouvel A.O. est lancé.
- Exercice FALCON : l'Armée de Terre informe que la 11^{ème} Brigade de Parachutisme effectuera un exercice sur la Commune de Montcuq en Quercy Blanc le 20 Novembre 2018 .

La prochaine réunion du C.M. se tiendra le mardi 6 Décembre 2018 à 20H.

Tous les sujets étant épuisés, M. le Maire lève la séance à 22H.

Edith LAFAGE